

COMMUNE **Begnins**

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA SYNDICATURE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 26 AVRIL 2026 (1^{er} tour)**

Greffe municipal

Route de Saint-Cergue 14

Case postale 14

1268 Begnins.

Tél. : 022 366 21 19

Fax :

E-mail : greffe@begnins.ch



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus d'ici au mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Agir pour Begnins

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

.....

Personne mandataire : **Mme/M.** *Robin Chytil*
(à défaut, le 1^{er} signataire sera **Adresse complète:** *Grand-Rue 3*
considéré comme personne mandataire) *1268 Begnins.....*

Téléphone fixe : Tél. portable : 079 409 39 19

Courriel : *rchytil@mac.com*

Personne suppléante : **Mme/M.** :
(à défaut, le 2^e signataire sera **Adresse complète:**
considéré comme personne suppléante)

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : *07/04/2026*

Heure : *10h07*

Visa :
Greffe municipal
1268 Begnins

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

COMMUNE : Begnins



DENOMINATION DE LA LISTE : Agir pour Begnins _____

N°	Nom(s) <i>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</i>	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif <i>(max. 80 caractères)</i>	Domicile <i>(adresse complète)</i>	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1	Chytil	Robin	M	4 décembre 1967	Porrentruy (JU)	Ing. Dipl. EPFL, responsable informatique	Grand-Rue 3	R. Chytil ✓	

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE : Begnins



DENOMINATION DE LA LISTE : Agir pour Begnins

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	BLOCHLINGER	Marion	1962	Rue du MARATHERAY 11 1268 BEGNINS		✓
2	CHYTI	Géraldine	1968	Grand'Rue 3, Begnins	G. Chytil	✓
3	BLÖCHLINGER	NOË	1997	Rue du Martheray 11 1268 Begnins		✓
4	MURCIER	Christiane	1965	Rte de St Cergue 24b 1268 Begnins		✓
5	Murcier	Philippe	1969	Rte de St-Cergue 24b 1268 Begnins		✓
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.